



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



**Traité International**  
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**F**

**TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES  
PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE**

**CINQUIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À  
COMPOSITION NON LIMITÉE CHARGÉ D'AMÉLIORER LE  
FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL D'ACCÈS  
ET DE PARTAGE DES AVANTAGES**

Genève (Suisse), 12-14 juillet 2016

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET CALENDRIER  
INDICATIF PROVISOIRE**

**POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

1. La réunion débutera le 12 juillet, à 10 heures, et sera ouverte par les coprésidents de la quatrième réunion du Groupe de travail, qui feront le point sur les travaux entrepris depuis la sixième session de l'Organe directeur et communiqueront leurs réflexions sur la voie à suivre.

**POINT 2. ÉLECTION DES COPRÉSIDENTS**

2. L'Organe directeur, par sa Résolution 2/2013, a décidé que le Groupe de travail élit son bureau comme suit:

*Le Groupe de travail élit deux coprésidents parmi les représentants des Membres du Groupe de travail. Les coprésidents président les réunions du Groupe de travail, et exercent toute autre fonction susceptible de faciliter les travaux de celui-ci.*

3. Le Groupe de travail est invité à élire un coprésident au titre de ce point de l'ordre du jour.

**POINT 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER**

4. Le présent document constitue une version annotée de l'*Ordre du jour provisoire*<sup>1</sup> et contient un projet de calendrier, présenté au Groupe de travail pour examen. On trouvera la liste des documents de la réunion dans le document d'information intitulé *Liste des documents*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> IT/OWG-EFMLS-5/16/1, Ordre du jour.

<sup>2</sup> IT/OWG-EFMLS-5/16/inf.1.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les participants sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires*

5. Le Groupe de travail est invité à examiner l'ordre du jour provisoire et le calendrier indicatif proposés dans le présent document, afin d'adopter son ordre du jour et d'organiser les travaux de la réunion. Ce faisant, le Groupe de travail devrait tenir compte de la Résolution 1/2015, *Mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages*<sup>3</sup>, dans laquelle figurent les demandes formulées par l'Organe directeur pour le présent exercice biennal, et de la Résolution 2/2013, *Mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité international*<sup>4</sup>, dans laquelle figure le mandat du Groupe de travail (partie IV).

**POINT 4. ÉLABORATION D'UN PROJET COMPLET D'ACCORD TYPE RÉVISÉ DE TRANSFERT DE MATÉRIEL AXÉ PLUS PARTICULIÈREMENT SUR LA MISE AU POINT D'UN SYSTÈME DE SOUSCRIPTION**

6. À sa sixième Session, l'Organe directeur a demandé au Groupe de travail:

*«d'élaborer un projet complet d'Accord type révisé de transfert de matériel, en centrant plus particulièrement ses efforts sur la mise au point d'un système de souscription et en visant à éviter, essentiellement au moyen de la révision de l'Article 6.11 de l'Accord type de transfert de matériel, qu'on ait à recourir à un autre instrument juridique.»*

7. L'Organe directeur a aussi demandé au Groupe de travail de travailler à partir de projets de texte qui seraient présentés par les coprésidents, et notamment, à la première réunion du Groupe de travail, un projet complet d'Accord type révisé de transfert de matériel.

8. Le document intitulé *Deuxième projet d'Accord type révisé de transfert de matériel: proposition des coprésidents* (IT/OWG-EFMLS-5/16/3), a été mis au point conformément aux indications fournies par le Groupe de travail, à sa quatrième réunion, et aux décisions prises par l'Organe directeur, à sa sixième session.

9. Conformément à la Résolution 1/2015, le projet d'Accord type révisé de transfert de matériel a été élaboré à partir de différentes sources d'informations, y compris les contributions écrites de parties contractantes et de parties concernées compétentes. Ces contributions ont été rassemblées dans le document portant la cote IT/OWG-EFMLS-5/16/Inf. 3. Les coprésidents ont aussi examiné les recommandations communiquées par les trois groupes d'amis des coprésidents, qui se sont respectivement penchés sur les questions relatives aux catégories d'utilisateurs et aux catégories d'espèces cultivées, aux mécanismes d'accès et aux barèmes de paiement, et à une éventuelle clause de résiliation. Les coprésidents ont résumé les conclusions des débats des groupes d'amis des coprésidents dans le document portant la cote IT/OWG-EFMLS-5/16/4<sup>5</sup>.

10. Les projets de recommandations formulées ci-après ont été mis au point sur la base des informations communiquées et suivant les indications des coprésidents, en vue de faciliter les débats du Groupe de travail lors de la présente réunion et de faire avancer la révision de l'Accord type de transfert de matériel.

---

<sup>3</sup> <http://www.planttreaty.org/content/resolution-012015-measures-enhance-functioning-multilateral-system-access-and-benefit-sharin>.

<sup>4</sup> <http://www.planttreaty.org/content/resolution-22013-implementation-funding-strategy-international-treaty>

<sup>5</sup> Les rapports complets des débats des groupes d'amis des coprésidents figurent dans les documents IT/OWG-EFMLS-5/16/Inf. 4, IT/OWG-EFMLS-5/16/Inf. 5 et IT/OWG-EFMLS-5/16/Inf. 6 (en anglais).

Recommandation #1 – Groupes d'espèces cultivées: *Le Groupe de travail a recommandé que l'on évite d'intégrer des groupes d'espèces cultivées dans l'Accord type révisé de transfert de matériel, afin que le fonctionnement de l'Accord reste simple et que l'utilisation de matériel ne soit pas inutilement compliquée au sein du Système multilatéral.*

Recommandation #2 – Groupes d'utilisateurs: *Le Groupe de travail a recommandé que les éventuelles classifications d'utilisateurs du Système multilatéral dans l'Accord type révisé de transfert de matériel soient fondées sur le niveau de leur chiffre d'affaires ou de leurs ventes, au regard de l'utilisation qu'ils font des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.*

Recommandation #3 – Clause de résiliation: *Le Groupe de travail a recommandé que l'on utilise le terme withdrawal à la place du terme termination, en anglais. Il est convenu d'établir la clause de résiliation sous sa forme définitive lorsqu'il aura révisé l'ensemble de l'Accord type de transfert de matériel et il a demandé qu'un projet de proposition relatif à cette clause soit prêt à sa sixième réunion, pour examen.*

Recommandation #4 – Paiements volontaires: *Le Groupe de travail a recommandé que tous les paiements soient obligatoires dans le cadre de l'Accord type révisé de transfert de matériel. Il a noté que l'Organe directeur avait la capacité de procéder à cette modification au titre des examens prévus à l'article 13.2 d) ii) du Traité, article qui permet aussi d'établir différents montants de paiement selon les utilisateurs. L'Organe directeur pourrait par conséquent fixer des taux différenciés par produit et par utilisateur. L'article 6.8 de l'Accord type de transfert de matériel deviendrait dès lors caduc.*

Recommandation #5 – Système de souscription: *Le Groupe de travail, à sa cinquième réunion, s'est attaché à la mise au point d'un système de souscription et a étudié la possibilité de le mettre en œuvre au moyen d'une révision de l'article 6.11 et de l'annexe 3 de l'Accord type de transfert de matériel; voir la révision présentée par les coprésidents dans le projet d'Accord type révisé. Il a formulé les recommandations suivantes, en vue de mettre au point la version finale du système de souscription lors de sa sixième réunion:*

- [...]

Recommandation #6 – Modifications techniques et mises à jour: *Le Groupe de travail a rappelé qu'il avait recommandé, à sa troisième réunion, que l'on introduise des modifications afin d'améliorer la clarté de l'Accord type de transfert de matériel et sa facilité d'utilisation, compte tenu des précédents travaux du Comité technique ad hoc sur l'Accord type de transfert de matériel et le Système multilatéral. La révision de l'Accord type de transfert de matériel offre aussi la possibilité d'intégrer un certain nombre de mises à jour visant à appliquer des décisions pertinentes de l'Organe directeur. Le Groupe de travail a inséré un certain nombre de modifications dans le projet d'Accord type révisé de transfert de matériel.*

Recommandation #7 - *Projet d'Accord type révisé de transfert de matériel: Le projet d'Accord type révisé de transfert de matériel issu de la cinquième réunion du Groupe de travail figure à l'Annexe XX du présent rapport. Le Groupe de travail a formulé les recommandations suivantes en vue de mettre au point la version finale du projet d'Accord type révisé de transfert de matériel lors de sa sixième réunion: [...]*

**POINT 5. AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME  
MULTILATÉRAL: MESURES À ENVISAGER AU-DELÀ DU PROJET COMPLET  
D'ACCORD TYPE RÉVISÉ DE TRANSFERT DE MATÉRIEL**

11. Dans son rapport à l'Organe directeur, le Groupe de travail a déjà souligné que les problèmes structurels qui entravaient le bon fonctionnement du Système multilatéral ne pouvaient pas être réglés par la seule révision de l'Accord type de transfert de matériel et que, s'ils n'étaient pas réglés, c'était l'avenir du Traité dans son ensemble qui se trouverait menacé.

12. Le Groupe de travail a recommandé à l'Organe directeur de répondre aux inquiétudes actuelles concernant les composantes structurelles du Traité. Les coprésidents estiment que les composantes structurelles du Traité qui doivent être abordés sont le champ du Système multilatéral, la Stratégie de financement et les liens avec la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Le renforcement de ces composantes contribuera à étayer le Système multilatéral. À cet effet, l'Organe directeur sera appelé à prendre des décisions d'envergure, sur la base desquelles de nouveaux mécanismes pourront être élaborés de manière plus détaillée.

13. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les coprésidents présenteront une note sur les mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral à l'issue de la mise au point de l'Accord type révisé de transfert de matériel, afin d'enrichir les futurs débats du Groupe de travail sur les solutions structurelles visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral, ainsi que le Traité dans son ensemble. On trouvera la note en question dans le document portant la cote IT/OWG-EFMLS-5/16/5.

**POINT 6. PRÉPARATION DE LA SIXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE  
TRAVAIL**

14. La sixième réunion du Groupe de travail est prévue à titre provisoire du 15 au 19 novembre 2016, à Rome (Italie). Elle devrait être organisée juste avant la huitième réunion du Comité consultatif spécial sur la Stratégie de financement, qui jettera les bases du réexamen de la Stratégie de financement par l'Organe directeur, afin d'en améliorer le fonctionnement.

15. Aucune autre réunion du Groupe de travail n'a été programmée pour l'exercice biennal en cours et le Groupe de travail ne devrait pas perdre de vue le fait que l'Organe directeur lui a demandé de communiquer ses résultats «au moins six mois avant le début de la septième session de l'Organe directeur, pour permettre aux Parties contractantes de procéder aux consultations et préparatifs nécessaires avant la tenue de cette session»<sup>6</sup>.

16. Le Groupe de travail, à sa sixième réunion, devra se pencher sur les points suivants:

- l'élaboration de la version finale d'un projet complet d'Accord type révisé de transfert de matériel, en centrant plus particulièrement les efforts sur la mise au point d'un système de souscription (Résolution 1/2015; paragraphe 3, alinéa 1);
- un instrument juridique et des options visant à adapter la couverture du Système multilatéral (Résolution 1/2015; paragraphe 3, alinéas 1 et 3);
- les questions relatives aux données génétiques associées au matériel accessible dans le Système multilatéral (Résolution 1/2015; paragraphe 3, alinéa 8);

---

<sup>6</sup> Résolution 1/2015, paragraphe 3, alinéa 7.

- la collaboration avec le Comité consultatif spécial sur la Stratégie de financement (Résolution 1/2015; paragraphe 8);
- autres mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral.

17. La note des coprésidents sur les conclusions des groupes d'Amis des coprésidents<sup>7</sup> contient un certain nombre de suggestions sur les processus intersessions visant la préparation de la sixième réunion. Le Groupe de travail souhaitera peut-être donner des indications sur la préparation de sa sixième réunion.

#### **POINT 7. QUESTIONS DIVERSES**

18. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail est invité à traiter toute autre question dont l'examen serait demandé par des représentants siégeant dans le Groupe.

#### **POINT 8. ADOPTION DU RAPPORT**

19. Ce point de l'ordre du jour concerne l'approbation du rapport de la réunion.

---

<sup>7</sup> IT/OWG-EFMLS-5/16/4.

### CALENDRIER INDICATIF PROVISOIRE

Horaire	Point de l'ordre du jour	Titre	Documents
<b>Mardi 12 juillet 2016</b>			
<b>Matin</b>			
<b>10 heures - 13 heures</b>	1	Ouverture de la réunion	Résolution 2/2013 Résolution 1/2015
	2	Élection des coprésidents	Résolution 2/2013
	3	Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	IT/OWG-EFMLS-5/16/1 IT/OWG-EFMLS-5/16/2
	4	Élaboration d'un projet complet d'Accord type révisé de transfert de matériel axé plus particulièrement sur la mise au point d'un système de souscription	IT/OWG-EFMLS-5/16/3 IT/OWG-EFMLS-5/16/4 IT/OWG-EFMLS-1/14/inf.3 IT/OWG-EFMLS-1/14/inf.4 IT/OWG-EFMLS-1/14/inf.5 IT/OWG-EFMLS-1/14/inf.6
<b>Mardi 12 juillet 2016</b>			
<b>Après-midi</b>			
<b>15 heures- 18 heures</b>	4		

<b>Horaire</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Titre</b>	<b>Documents</b>
<b>Mercredi 13 juillet 2016</b>			
<b>Matin</b>			
<b>10 heures - 13 heures</b>	4		IT/OWG-EFMLS-5/16/3 IT/OWG-EFMLS-5/16/4 IT/OWG-EFMLS-1/14/inf.3 IT/OWG-EFMLS-1/14/inf.4 IT/OWG-EFMLS-1/14/inf.5 IT/OWG-EFMLS-1/14/inf.6
<b>Mercredi 13 juillet 2016</b>			
<b>Après-midi</b>			
<b>15 heures - 18 heures</b>	4		
<b>Jeudi 14 juillet 2016</b>			
<b>Matin</b>			
	5	Amélioration du fonctionnement du Système multilatéral: à envisager au-delà du projet complet d'Accord type révisé de transfert de matériel	IT/OWG-EFMLS-2/16/2 IT/OWG-EFMLS-2/16/5
	6	Préparation de la sixième réunion du Groupe de travail	IT/OWG-EFMLS-2/16/2 IT/OWG-EFMLS-2/16/3 IT/OWG-EFMLS-2/16/5
	7	Questions diverses	
<b>Jeudi 14 juillet 2016</b>			
<b>Après-midi</b>			
<b>14 heures - 17 heures</b>	8	Adoption du rapport	